

COMPTE RENDU ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT DE LIHONS DU 09 JANVIER 2024 à 09h00

Présents : 10

Pouvoirs : 13

Nombre de membres : 65

Le quorum n'étant pas atteint la séance est décalée à 09h30.

Début de l'AG à 09h30

Ordre du jour :

- Bilan financier 2020 – 2023
- Taxe de drainage
- Indemnité parc éolien
- Travaux de drainage
- Questions diverses

1 BILAN FINANCIER

Lecture des tableaux des comptes 2020 et 2023.

L'assemblée générale approuve les bilans financiers à l'unanimité.

Comparaison des dépenses et recettes sur 4 ans 2020-2023								
BUDGET AFR FONCTIONNEMENT								
FONCTIONNEMENT DEPENSES	2020		2021		2022		2023	
	budgetées	réelles	budgetées	réelles	budgetées	réelles	budgetées	réelles
Charges générales chap 011	1 887.00 €	600.28 €	2 694.00 €	606.27 €	11 425.00 €	8 247.87 €	4 650.00 €	1 236.95 €
Charges de personnel chap 012	600.00 €	534.21 €	600.00 €	- €	580.00 €	551.78 €		
Total	2 487.00 €	1 134.49 €	3 294.00 €	606.27 €	12 005.00 €	8 799.65 €	4 650.00 €	1 236.95 €

En 2022: l'indemnité de servitude versée par les éoliennes MSE les Rosières/Engie Green pour un montant de 7 875€ a permis d'effectuer des travaux (société Macron) pour un total de 7 641.60€.

En 2023: les charges du personnel (secrétaire) sont remboursées à la commune de Lihons avec une mise à disposition.

FONCTIONNEMENT RECETTES	2020		2021		2022		2023	
	budgetées	réelles	budgetées	réelles	budgetées	réelles	budgetées	réelles
Excédent reporté (002)	1 042.00 €	- €	1 850.00 €	- €	2 687.00 €	- €	3 206.54 €	- €
Produits des services (70)	1 425.00 €	1 923.55 €	1 425.00 €	1 425.55 €	9 300.00 €	9 300.55 €	1 425.46 €	1 425.55 €
Produits financiers (76)	20.00 €	19.21 €	19.00 €	17.61 €	18.00 €	18.14 €	18.00 €	24.54 €
Total	2 487.00 €	1 942.76 €	3 294.00 €	1 443.16 €	12 005.00 €	9 318.69 €	4 650.00 €	1 450.09 €

2 TAXE DE DRAINAGE

Le Président informe l'assemblée générale, que la taxe de drainage n'est supportée dans son intégralité que par les agriculteurs qui ont des parcelles drainées, elle est de 8€ l'hectare par an.

3 INDÉMNITÉ PARC ÉOLIEN

Le Président informe l'assemblée qu'une indemnité de servitude pour passage de câbles a été versée par MSE les Rosières / Engie Green pour un montant de 7 875€.

4 TRAVAUX DE DRAINAGE

Des travaux de drainage ont été nécessaires et effectués par la société Macron pour un montant TTC de 7 641.60€.

5 QUESTIONS DIVERSES

Le Président rappelle que les filtres présents sur le réseau sont vérifiés régulièrement chaque année par les exploitants drainés.

Des travaux de passage de câbles pour les éoliennes sont peut-être à l'origine d'un problème de drain bouché au niveau du vivier.

Un collecteur non répertorié sur les plans aurait pu être endommagé, ce qui pourrait expliquer le problème.

Un courrier sera adressé à MSE Les Rosières/Engie Green, expliquant et situant le problème afin de déterminer la cause et les responsabilités de chacun.

De la terre évacuée lors de ces travaux a rendu les routes sales et certains camions de la société de sous-traitance ont utilisé des chemins non autorisés.

Le chemin de Marchélepot à Lihons est très endommagé, voir avec les mairies de Chaulnes et Lihons pour une réfection.

Séance levée à 10h20.